

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre à 20 H 00, le conseil municipal de la commune de VIEILLEVIGNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Nelly SORIN, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 26.

PRESENTS : Nelly SORIN, Daniel BONNET, Nelly BACHELIER, Christian JABIER, Catherine MORCEL, Martial RICHARD, Armelle ROYER, Annick LECLAIR, Hubert POGU, Gilles DOUILLARD, Germaine BOSSIS, Patrice DOUAY, Isabelle LEVEAU, Catherine BROCHARD, Alain BOUCHER, Vincent TRUTIE DE VAUCRESSON, Fabienne RABILLER, Raphaël BARRÉ, Vanessa BROCHARD, Damien MECHINEAU

ABSENTS ET EXCUSES : Jean-Michel CARTRON qui a donné pouvoir à Daniel BONNET, Marie-Françoise VALIN qui a donné pouvoir à Christian JABIER, Sylvie COGREL qui a donné pouvoir à Nelly BACHELIER, Sophie PACE qui a donné pouvoir à Catherine BROCHARD, Sébastien AUBIN qui a donné pouvoir à Hubert POGU, Solène MOUILLARD qui a donné pouvoir à Vanessa BROCHARD.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Mme Annick LECLAIR a été élue secrétaire.

### Ordre du jour

#### *Intercommunalité*

---

- 1 - Projet de Pacte financier et fiscal entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 communes membres – Avis du Conseil municipal
- 2 - Projet de Schéma de mutualisation entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 communes membres – Avis du Conseil municipal

#### *Aménagement*

---

- 3 - Ouverture de l'Actionnariat de Loire-Atlantique Développement – Acquisition d'actions et Désignation d'un représentant

#### *Finances*

---

- 4 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Pongiste Vieillevigne (Tennis de table)
- 5 - Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association « Troll's Pool » (Billard)

#### *Urbanisme*

---

- 6 - Déclassement et cession de délaissés communaux à des particuliers

#### *Economie*

---

- 7 - Projet d'extension de l'atelier laitier du GAEC DES DEUX ETANGS – LE PATIS – Avis du Conseil Municipal

#### *Délégations du maire*

---

- 8 - Marché Travaux Allée du Commandant Charcot – Achat foncier consorts Durand

#### *Questions diverses*

---

- Information sur les projets de la Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre & Maine Agglo

**OBJET : Projet de Pacte financier et fiscal entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 communes membres – Avis du Conseil municipal**

---

Suite à la création de Clisson Sèvre & Maine Agglo, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un projet de pacte financier et fiscal a été élaboré par la Commission Finances, en vue d'écrire les relations financières et organisationnelles entre la Commission d'agglomération et les communes membres, en lien avec le projet de territoire à échelle intercommunale.

Face à l'environnement contraint du secteur public local, ce pacte a pour ambition de donner à l'ensemble intercommunal la possibilité de conduire sa propre stratégie de développement en mesurant et optimisant les conséquences sur les autres parties. Le pacte tend à définir une allocation stratégique des ressources, en tenant compte des moyens légaux mis à la disposition de l'ensemble intercommunal. Il contient l'inventaire des outils à la disposition du bloc local pour mettre en place cette stratégie.

Le projet présenté est issu d'un questionnaire envoyé à chaque commune, travaillé ensuite par la Commission Finances et en Conseil des Maires. Il constitue une première version qui pourra être actualisée au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au Projet de Pacte financier et fiscal

**OBJET : Projet de Schéma de mutualisation entre Clisson Sèvre et Maine Agglo et les 16 communes membres – Avis du Conseil municipal**

---

Suite à la création de Clisson Sèvre & Maine Agglo, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, un projet de schéma de mutualisation a été élaboré en vue de dégager des orientations pour les mutualisations à venir. Ce schéma constitue une obligation légale à l'échelle du territoire, tout en étant un outil permettant d'optimiser les ressources disponibles et d'améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale.

Le présent projet de Schéma de mutualisation suit les orientations fixées par le Conseil des Maires, reflétant les lignes directrices et les axes prioritaires à étudier au cours de la période 2018-2020 ainsi que la synthèse de l'expression des besoins des 16 communes, telle que présentée en conseil communautaire le 23 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au Projet de Schéma de mutualisation

**OBJET : Ouverture de l'Actionnariat de Loire-Atlantique Développement – Acquisition d'actions et Désignation d'un représentant**

---

VU la délibération Cadre du Conseil départemental de Loire Atlantique autorisant l'évolution de l'actionnariat de LAD-SPL, la cession de 600 actions et la libération d'un siège d'administrateur,

VU les délibérations concordantes de chaque assemblée délibérante des actionnaires actuels sur la cession d'actions du CD44 aux communes et groupements ainsi que sur la modification de la gouvernance,

Loire-Atlantique Développement, société publique locale, est une agence départementale d'ingénierie publique qui propose des services de conseil aux collectivités dans le cadre de leurs projets de développement urbain, économique et environnemental. L'agence accompagne les communes dans la réalisation d'études ou équipements publics, et peut également réaliser pour leur compte.

Les actionnaires de la société publique locale peuvent bénéficier des prestations d'ingénierie proposées par l'agence et le CAUE44 dans le cadre d'une relation en quasi-régie ou in house. Le Conseil départemental a validé le principe d'ouvrir le capital aux communes et groupements de communes volontaires. Il propose la cession de 600 actions à 100 € l'unité, soit un coût de 300 € par commune.

Les actionnaires auront la possibilité de bénéficier :

- D'un accès direct aux prestations d'ingénierie publique en *quasi régie* ou *in house*

- D'un forfait de jours de travail acquis par an pour analyse, conseils et études
- D'un accompagnement pérenne du territoire
- D'un accès aux publications et événements
- D'un accès aux expertises proposées par les entités qui composent Loire-Atlantique Développement
- D'une participation à la gouvernance de l'Agence

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'acquisition de trois actions de Loire-Atlantique Développement au coût total de 300 €
- DESIGNER Catherine MORCEL en tant que représentante de la commune à l'Assemblée spéciale de Loire-Atlantique Développement

---

**OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Amicale Pongiste Vieillevigne (Tennis de Table)**

---

Le Comité Loire-Atlantique de Tennis de Table met en vente des équipements ayant été utilisés lors des tournois départementaux. Dans ce cadre, le club de Vieillevigne souhaite se porter acquéreur d'un lot de séparateurs d'une valeur de 900 € TTC.

Le financement est prévu comme suit : 1/3 à charge du Club, 1/3 à charge du Conseil départemental et 1/3 avec le soutien de la commune.

Il est proposé de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association Amicale Pongiste Vieillevigne destiné à l'achat de cet équipement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser à l'association Amicale Pongiste Vieillevigne une subvention exceptionnelle de 300 €

---

**OBJET : Versement d'une subvention exceptionnelle à l'association Troll's Pool (Billard)**

---

Le Club de billard de Vieillevigne Troll's Pool a vu son équipe Une monter en National 1 en juin de l'année en cours.

Cette évolution entraîne des coûts supplémentaires, notamment de déplacement, qui n'étaient pas prévus dans le budget 2018 du Club. Dans ce contexte, une subvention exceptionnelle de 1 000 € est sollicitée à la mairie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE de verser à l'association Troll's Pool une subvention exceptionnelle de 1000 €

---

**OBJET : Déclassement et cession de délaissés communaux à des particuliers**

---

VU la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2017 demandant la réalisation d'une enquête publique en vue du déclassement de délaissés communaux afin de permettre leur acquisition par des particuliers,

VU l'arrêté du maire du 12 avril 2018 désignant un commissaire-enquêteur,

VU l'enquête publique qui s'est déroulée du jeudi 15 mars 2018 au jeudi 29 mars 2018,

VU le rapport du commissaire-enquêteur du 11 avril 2018,

VU l'Avis favorable de la Commission Urbanisme du 6 juillet 2018 sur les dossiers listés ci-dessous,

Vu la délibération du Conseil municipal du 14 décembre 2017 fixant le prix de vente des délaissés communaux,

- dossier Mme GUILLOU Melissa, village de LA RENOULIÈRE, limitrophe de sa propriété (zone NBb du POS)

Avis favorable à cette demande de 60m<sup>2</sup> environ permettant de desservir uniquement leur propriété, aucune observation des riverains n'est notée.

Décision du Conseil Municipal : favorable

- dossier Mme ROSE Marylène, village de LA RENOULIERE, limitrophe de sa propriété (zone NBb du POS)

Avis favorable à cette demande exprimée sur la totalité du délaissé communal, permettant à l'avenir d'avoir une parcelle complète entretenue (actuellement dépôts sauvages en tout genre) et correspondant à la surface minimum constructible imposée au règlement d'urbanisme du POS (en cours de révision).

Cet avis est lié aux contraintes du sol :

- Ecoulement des eaux pluviales d'une partie du bassin versant du village de La Renoulière à déplacer (aux frais du preneur).
- La conduite du gaz GRDF qui passe sur le terrain – Nécessité de connaître au préalable les contraintes liées à cette canalisation (zonage non aedificandi).

L'acquisition de cette parcelle dans la totalité ne pourra se faire que si les conditions citées auparavant sont réunies.

En conclusion, pour la qualité, la salubrité du village, qui sera nettement améliorée, cette acquisition ne peut être que bénéfique.

Décision du Conseil Municipal : favorable

- Dossier Mme STEUX Coralie, village de LA RENOULIERE, limitrophe de sa propriété (zone NBb du POS)

Avis favorable. Aucune remarque ou observation n'ont été formulées. Cette acquisition est en plein alignement des parcelles 186 et 185 parcelles et ne gêne en rien la circulation des véhicules.

Décision du Conseil Municipal : favorable

- Dossier M. MAISONNEUVE Tanguy et Mme PIERZO, village de LA NAVINOLIERE, limitrophe de leur propriété (zone NBb du POS)

Avis favorable à cette demande d'acquisition permettant de créer une entité foncière unique sans gêne pour les riverains, un accès au public permet la desserte du voisin M. LESENNE et des parcelles agricoles. Pas d'observation ou remarque signalée des riverains à l'enquête publique.

Décision du Conseil Municipal : favorable

- Dossier Monsieur CAILLAUD Charles, village LA MORINIÈRE (zone NBb du POS)

Avis favorable à cette acquisition de délaissé qui dessert leur propriété, sous condition que la servitude de la parcelle ZT 85 appartenant à M. AIRIAU Joseph à La Morinière soit maintenue.

Décision du Conseil Municipal : favorable

- Dossier M. et Mme FOUQUET, village LA GACHÈRE (zone NCa du POS) échange contre une partie de leur propriété afin de faciliter la circulation des véhicules sur la voie.

Avis favorable à cet échange entre les 2 parties pour une question de cohérence et pratique pour l'ensemble du village de la Gachère et pour la commune. L'alignement sur le domaine public se fera au droit des parcelles n°237, 214 et 206 et la cession gratuite au profit de la commune sur la parcelle n°206 (propriété FOUQUET). La libre circulation des véhicules et engins agricoles se trouvera nettement améliorée face à cette nouvelle configuration.

Décision du Conseil Municipal : favorable

Les frais et taxes notariales relatives aux actes restent à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- REND une décision favorable sur chaque dossier
- APPROUVE le déclassement des parcelles concernées et leur vente aux demandeurs aux tarifs fixés par délibération du 14 décembre 2017
- AUTORISE Madame le MAIRE à signer les actes nécessaires

---

**OBJET : Projet d'extension de l'atelier laitier du GAEC DES DEUX ETANGS – Le Pâtis – Avis du Conseil municipal**

---

LE GAEC DES DEUX ETANGS a déposé le 4 janvier 2018 une demande d'extension de son atelier laitier auprès des services de l'Etat. Cet atelier laitier est situé sur la commune de Vieillevigne, au lieu-dit « Les Bisoires ».

La demande d'extension fait l'objet d'une consultation publique du 17 septembre 2018 au 15 octobre 2018 inclus à la mairie de Vieillevigne. Le public peut prendre connaissance du dossier et faire part de ses observations sur un registre ouvert à cet effet et disponible aux jours et heures habituelles d'ouverture au public de la mairie.

Les Conseils municipaux de Vieillevigne, Remouillé, Saint-Hilaire de Loulay, Saint-André Treize Voies et Boufféré sont appelés à donner leur avis sur cette demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DONNE un avis favorable au Projet d'extension de l'atelier laitier du GAEC DES DEUX ETANGS

---

**OBJET : Décisions prises au titre des délégations du Maire**

---

Le Conseil municipal est informé des décisions prises dans le cadre des délégations consenties au Maire par délibération du 9 avril 2014 :

- Achat aux Consorts DURAND de la parcelle A397 (10a53ca) avec un garage de 50 m<sup>2</sup> située rue des Champs : 10 000 € ;
- Signature du Marché de Travaux d'assainissement Allée du Commandant Charcot avec l'établissement GADAIS COLAS Centre Ouest :
  - Phase 1** – réhabilitation des réseaux d'eaux usées par ouverture de tranchée (budget ASSAINISSEMENT) : 34 105 € HT ;
  - Phase 2** – aménagement de surface et création d'un réseau d'eaux pluviales (budget COMMUNE) : 64 879,56 € HT.